

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 737

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

792 049 405 RCS Saint-Malo.

ACTIVE FORMATION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 14, Rue du Mottais, Zac des Mottais, 35400 Saint-Malo.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ALARME DETECTION EXTINCTION FORMATION INCENDIE (ADEFI SECURITE), la forme : société par actions simplifiée unipersonnelle l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 14 rue du Mottais, 35400 SAINT-MALO le montant du capital : 100 000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 441 922 168 RCS SAINT-MALO Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ACTIVE FORMATION la forme : société par actions simplifiée unipersonnelle l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 14 rue des Mottais, 35400 SAINT-MALO le montant du capital : 1 000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 792 049 405 RCS SAINT-MALO L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 25 808 euros passif : 16 672 euros actif net : 9 136 euros Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis la date du 1er janvier 2025 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante / Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante qui résultera de l'opération de fusion : il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée dès lors que ces actions sont détenues par une société (en l'occurrence CAULEMATT) qui détient la totalité des actions des sociétés absorbée et absorbante. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. montant de l'augmentation de capital de la société ADEFI SECURITE qui résultera de l'opération de fusion : il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. montant prévu de la prime de fusion pour la société absorbante : il n'est pas prévu de prime de fusion date du projet commun de fusion : 19 mai 2025 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbante : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO (35) le 20 mai 2025 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbée : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO (35) le 20 mai 2025.